



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2023-151

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **DDETSPP 79 / Direction**

79-2023-09-04-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature (4 pages) Page 3

## **DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités**

79-2023-09-07-00007 - Service de Gestion Comptable de St Maixent l'Ecole  
- Délégation de signature (2 pages) Page 8

79-2023-08-29-00004 - Service de la Publicité Foncière et de  
l'Enregistrement des Deux-Sèvres - Décision nomination François  
MARTINEAU intérim à compter du 01 10 2023 (1 page) Page 11

79-2023-09-01-00023 - Service des Impôts des Particuliers de Bressuire -  
Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (3  
pages) Page 13

DDETSPP 79

79-2023-09-04-00002

Arrêté portant subdélégation de signature



# PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté portant subdélégation générale de signature

### **Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de Préfète des Deux-Sèvres ;

VU le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Vincent COUSIN directeur départemental adjoint de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations en Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 24 janvier 2022 portant nomination de Monsieur Christophe ADAMUS, directeur départemental de la direction départementale de l'emploi du travail, des solidarités et de la protection des populations en Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 21 décembre 2022 portant nomination de Madame Sandrine CHAPLAIN, directrice départementale adjointe de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres.

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 portant délégation de signature (administration générale) à Monsieur Christophe ADAMUS, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection de la population des Deux-Sèvres ;

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe ADAMUS, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Madame Sandrine CHAPLAIN et Monsieur Vincent COUSIN, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine CHAPLAIN et Monsieur Vincent COUSIN, subdélégation de signature est donnée aux chefs de services et chefs de services adjoints à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, toutes les décisions relatives à leur service, à savoir :

- Madame Patricia GREGOIRE, cheffe du service « Politiques Partenariales et Emploi » ;
- Madame Séverine VENTURINI cheffe du service « Politiques Partenariales et Emploi » adjointe ;
- Madame Catherine RIBAUT, cheffe du service « Solidarités » ;
- Madame Véronique DUCOULOMBIER, cheffe du service « Solidarités » adjointe ;
- Monsieur Frédéric GREGOIRE, chef du service « Accompagnement des mutations économiques et appui aux relations de travail » ;
- Monsieur Florian BESNARD, responsable de l'unité de contrôle « Inspection du travail » ;
- Monsieur Jacques PELLETIER, chef du service « santé et protection animales » ;
- Monsieur Cyrille GIRARD, chef du service « santé et protection animales » adjoint et dirigeant technique local du « service environnement biologique » ;
- Monsieur Daniel LEPLAT, chef du service « concurrence, consommation et répression des fraudes » ;
- Madame Isabelle RIMEK, cheffe du service « concurrence, consommation et répression des fraudes » adjointe ;
- Madame Agnès POILANE, cheffe du service « inspection vétérinaire de la filière viande », suppléante du chef de service « sécurité sanitaire des aliments » ;
- Madame Isabelle DESPRES, cheffe du service « sécurité sanitaire des aliments », suppléante de la cheffe du service « inspection vétérinaire de la filière viande » ;
- Monsieur Jean-Louis HERAUD, chef du service « environnement biologique » ;
- Madame Samia AZNI-TAHENNI, cheffe du service « environnement biologique » adjointe.

### **Article 3**

Pour les décisions concernant les pôles d'inspection vétérinaire (PIV), subdélégation de signature est donnée aux vétérinaires officiels assurant, à titre permanent ou temporaire, leurs missions au sein des PIV :

- Madame Tamara BERTHE
- Madame Isabelle DESPRES
- Monsieur Cyrille GIRARD
- Madame Alessandra LAMANNA
- Madame Florence MOUTIN
- Madame Catherine NICOLLET
- Madame Florence POYOT
- Madame Charline TENAUD

### **Article 4**

Pour les décisions concernant l'activité partielle de droit commun ou de longue durée, subdélégation de signature est, en absence des personnes mentionnées à l'article 2, donnée à :

- Monsieur Jérôme JEANJEAN, chargé de mission au service « Accompagnement des mutations économiques et appui aux relations de travail »,

### **Article 5**

L'arrêté du 10 janvier 2023 portant subdélégation générale de signature est abrogé.

### **Article 6**

Le présent arrêté sera adressé à Mme la Préfète des Deux-Sèvres (Secrétariat Général).

### **Article 7**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et les agents de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le **04 SEP. 2023**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des populations



Christophe ADAMUS



DDFIP 79

79-2023-09-07-00007

Service de Gestion Comptable de St Maixent  
l'Ecole - Délégation de signature





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Saint-Maixent l'Ecole, le 07/09/2023

**Direction départementale  
des Finances publiques des Deux-Sèvres**  
Service de Gestion Comptable de Saint-Maixent l'Ecole

Téléphone : 05-49-76-13-07  
Courriel : sgc.@dgfip.finances.gouv.fr

---

Affaire suivie par : Philippe DARBON  
philippe.darbon@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 05-49-76-21-04

---

### **DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

*(annule et remplace la décision n° 79-2021-142 publiée le 8 septembre 2021)*

Le comptable public, responsable du Service de gestion comptable de Saint-Maixent-L'Ecole,

Vu l'article L622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publiques, et notamment son article 16,

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée:

- à **Mme GOUGNARD, Bernadette, inspectrice des Finances Publiques**, adjointe du comptable du SGC de Saint-Maixent-L'Ecole,
- à **Mme PROUX Stéphanie, inspectrice des Finances Publiques**, adjointe du comptable du SGC de Saint-Maixent-L'Ecole,
- à **Mme ANDRIAMANANIVO Mialivola, inspectrice des Finances Publiques**, adjointe du comptable du SGC de Saint-Maixent-L'Ecole,
- à **M. CAILLAUD José, contrôleur principal des Finances Publiques**,

à l'effet de signer :

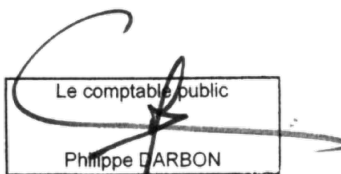
1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances,

2°) tous les actes d'administration et de gestion du service, ainsi que ceux nécessaires pour ester en justice.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

A Saint-Maixent l'Ecole, le 07 septembre 2023,

Le responsable du Service de Gestion Comptable  
de Saint-Maixent l'Ecole



Le comptable public  
Philippe CARBON

DDFIP 79

79-2023-08-29-00004

Service de la Publicité Foncière et de  
l'Enregistrement des Deux-Sèvres - Décision  
nomination François MARTINEAU intérim à  
compter du 01 10 2023



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Niort, le 29 août 2023

**Direction départementale des Finances publiques  
des Deux-Sèvres**

44 Rue Alsace Lorraine  
BP 19149  
79060 NIORT CEDEX 9

[ddfip79@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip79@dgfip.finances.gouv.fr)

---

Affaire suivie par : Julien ROLLET  
[julien.rollet@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:julien.rollet@dgfip.finances.gouv.fr)  
Téléphone : 05.49.06.36.17

---

L'Administrateur de l'État  
Directeur départemental des Finances publiques des Deux Sèvres

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la DGFIP ;  
Vu l'arrêté du 7 avril 2010 pris pour l'application de l'article 6 du décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 ;  
Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;  
Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la DGFIP, notamment son article 26 ;  
Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité des gestionnaires publics ;  
Vu l'arrêté du 24 juillet 2023 portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable d'administrateurs des finances publiques adjoints, d'inspecteurs principaux des finances publiques et d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques hors classe à la Direction générale des Finances publiques.

**DÉCIDE**

L'intérim du Service de la publicité foncière et de l'enregistrement des Deux-Sèvres est confié à Monsieur François MARTINEAU, Inspecteur Principal des Finances publiques, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, jusqu'au 31 décembre 2023.

Philippe FERTIER-POTTIER

DDFIP 79

79-2023-09-01-00023

Service des Impôts des Particuliers de Bressuire -  
Délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DU RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE BRESSUIRE**

---

---

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de BRESSUIRE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L 257-A, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme CARDEROT Sandrine et à M. FINE Patrice Inspecteurs, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de BRESSUIRE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

En matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MENUET Christophe	LAVALETTE Véronique	BODIGUEL Clément
GALLOIS Pascal	BARANGER Nicole	MOINEREAU Anthony
FROMNTEAU Florence	PREUX Sylvie	PASQUIER Thierry
CREACH Sébastien	GALLARD Nathalie	BLUTEAU Françoise

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C et aux contractuels désignés ci-après :

NOUARAULT Gilles	DENIS Laurène	RUGOLSKA Jana
ULRICI Elisabeth	MENUET Sonia	RAYMOND Kévin
GINGREAU Pauline	DAMY Adeline	SANCHEZ Sabine
GELIN Marie-Françoise	JAULIN Agnès	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GALLOIS Pascal	Contrôleur principal	10 000 €	12 mois	10 000 €
BARANGER Nicole	Contrôleuse principale	10 000€	12 mois	10 000€
BODIGUEL Clément	Contrôleur	10 000€	12 mois	10 000€
FROMNTEAU Florence	Contrôleuse	10 000€	12 mois	10 000€
DENIS Laurène	Agente	2 000 €	6 mois	3 000 €
CREACH Sébastien	Contrôleur	1 000 €	6 mois	3 000€
BLUTEAU française	Contrôleuse	1 000 €	6 mois	3 000€
SANCHEZ Sabine	Agente contractuelle	2 000 €	6 mois	3 000 €
GINGREAU Pauline	Agente contractuelle	2 000 €	6 mois	3 000 €
GELIN Marie-Françoise	Agente contractuelle	2 000 €	6 mois	3 000 €
GALLARD Nathalie	Contrôleuse	1 000 €	6 mois	3 000€
RUGOLSKA Jana	Agente contractuelle	500 €	6 mois	3 000€
RAYMOND Kévin	Agent contractuel	500 €	6 mois	3 000€

#### Article 4

Le présent arrêté, annulant et remplaçant celui du 5 juillet 2023 publié le 6 juillet 2023 n°79-2023--115, sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres

A Bressuire, le 01 septembre 2023

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,



Patrick RIOUAL